

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne

**COMMUNE DE SOMMERAU**

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°6/2018  
EN DATE DU 4 DECEMBRE 2018 à 20H**

Nombre de conseillers élus : ..... 48  
 Nombre de conseillers en fonction : ..... 42  
 Nombre de conseillers présents en séance : ..... 31 ..... votants 35 ..... dont 4 procurations  
     puis ..... 32 ..... votants 36 ..... dont 4 procurations à compter du point 8  
     puis ..... 31 ..... votants 36 ..... dont 5 procurations à compter du point 12  
 Date de convocation : ..... 28 novembre 2018

L'an deux mille dix huit le quatre décembre à vingt heures, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, sur convocation et sous la présidence de Roger MULLER, Maire.

**Étaient présents :**

MULLER Roger ..... Maire et maire délégué d'Allenwiller  
 LORENTZ Béatrice ..... 1<sup>ère</sup> Adjointe au maire et maire délégué de Singrist  
 HUFSCHEMITT Franck ..... 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire et maire délégué de Salenthal (à partir du point 8)  
 ZINGARELLI Bruno ..... 3<sup>ème</sup> Adjoint au maire et maire délégué de Birkenwald  
 GROSS Gérard ..... 1<sup>er</sup> Adjoint au maire délégué de Birkenwald  
 LACROIX Sandra ..... 1<sup>ère</sup> Adjointe au maire délégué de Salenthal (partie au point 12 et procuration à Carole KUGEL)  
 PAULEN René ..... 1<sup>er</sup> Adjoint au maire délégué de Singrist  
 STORCK Gérard ..... 1<sup>er</sup> Adjoint au maire délégué d'Allenwiller  
 GUNTNER Stéphane ..... 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire délégué de Singrist  
 HALTER Thierry ..... 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire délégué de Birkenwald  
 KUGEL Carole ..... 2<sup>ème</sup> Adjointe au maire délégué de Salenthal  
 SCHNEIDER Jean Jacques ..... 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire délégué d'Allenwiller  
 ANTONI Sébastien ..... Conseiller municipal  
 AUER Maurice ..... Conseiller municipal  
 BERLEMONT Nathalie ..... Conseillère municipale  
 CHARDON Christine ..... Conseillère municipale  
 ENGEL Isabelle ..... Conseillère municipale  
 FRIEDRICH Jean Louis ..... Conseiller municipal  
 GROSS Laurence ..... Conseillère municipale  
 HALFTERMEYER Dominique ..... Conseiller municipal  
 HEINRICH Cécile ..... Conseillère municipale  
 JAEGER Jacqueline ..... Conseillère municipale  
 LEHE Manuel ..... Conseiller municipal  
 LORENTZ Bruno ..... Conseiller municipal  
 MESSMER Marie Pia ..... Conseillère municipale  
 OSTERMANN Ernest ..... Conseiller municipal  
 SACHS Marie Odile ..... Conseillère municipale  
 SCHALL Véronique ..... Conseillère municipale  
 SCHLEGEL Audrey ..... Conseillère municipale  
 SIMON Etienne ..... Conseiller municipal  
 VONSEEL Christian ..... Conseiller municipal  
 ZIMMERMANN Guy ..... Conseiller municipal

**Absent(s) excusé(s) :**

ANTONI Cathy ..... Conseillère municipale (procuration à Jean Jacques SCHNEIDER)  
 FRIEDRICH Frédéric ..... Conseiller municipal (procuration à Sébastien ANTONI)  
 GASS Karine ..... Conseillère municipale  
 KIEFFER Josiane ..... Conseillère municipale (procuration à Bruno ZINGARELLI)  
 MUHL Franck ..... Conseiller municipal  
 SCHWARTZ Michaël ..... Conseiller municipal (procuration à Thierry HALTER)

**Absent(s) non excusé(s) :**

BOEHM Alain ..... Conseiller municipal  
 JOCQUEL Julien ..... Conseiller municipal  
 KOESSLER François ..... Conseiller municipal  
 THOMAS Olivier ..... Conseiller municipal

**Assistait en outre à la séance :**

KALCK Pascale ..... Attachée Territoriale Principale

**Secrétaires de séance :**

SCHNEIDER Jean Jacques et KALCK Pascale

**Ordre du Jour**

1. Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
2. Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25/09/2018
3. Répertoire Electoral Unique (REU) – Mise en place des commissions de contrôle – Désignation des membres des commissions
4. Remboursement de frais à un élu
5. Convention d'occupation du domaine public
  - 5.1. ROSACE
  - 5.2. Mobilier Urbain - MEDIALINE
6. Forêt communale
  - 6.1. Section Allenwiller - 2019 – Programme d'actions et Travaux patrimoniaux
  - 6.2. Section Salenthal - 2019 – Programme d'actions et Travaux patrimoniaux
7. SIVOM des communes Forestières d'Allenwiller et Environs
  - 7.1. Adhésion de la commune de Romanswiller – Avis
  - 7.2. Achat des terrains d'assise de la maison forestière et transfert de la maison forestière – participation financière de la commune
8. Mise en accessibilité ERP – Mairie d'Allenwiller – Attribution des travaux
9. Club Vosgien – Section de Marmoutier – Circuit plaine
10. Acquisition terrains de voirie
11. Syndicat Mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau – Rapports annuels 2017 – Ordures Ménagères
12. Cimetière - Fixation des tarifs – Mise à jour
13. Finances
  - 13.1. Décision Budgétaire modificative
  - 13.2. Subventions 2018
14. Marché – Construction Salle plurifonctionnelle Allenwiller – Lot 01 – Traitement du sol - négociation
15. Urbanisme – Informations
16. Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
17. Informations diverses

Le Maire ouvre la séance à 20 Heures, salue les membres présents et donne lecture des absents ayant donné procuration et des absents excusés.

**DCM 2018-72 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)**
*Point 1*

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, M Jean Jacques SCHNEIDER, conseiller municipal et Mme KALCK Pascale, attachée territoriale, sont désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

**DCM 2018-73 : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal – Séance du 25/09/2018**
*Point 2*

Le procès-verbal de la séance du 25/09/2018, transmis aux Conseillers avant la réunion, est soumis à l'assemblée pour adoption.

**Décision du Conseil Municipal :**

Le procès-verbal est approuvé avec les rectifications suivantes :

Il y a lieu de lire « FRIEDRICH Jean Louis, Conseiller présent en lieu et place de FRIEDERICH Frédéric » qui avait donné procuration à M. ANTONI Sébastien.

« M. LORENTZ Bruno, conseiller, était présent »

« M. KOESSLER François, conseiller était bien absent non excusé et non présent »

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

**DCM 2018-74 : Répertoire Electoral Unique (REU) – Mise en place des commissions de contrôle – Désignation des membres des commissions**

*Point 3*

*Rapporteur : Roger MULLER*

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Répertoire Electoral Unique (REU) entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une première utilisation programmée lors des élections européennes du 26 mai 2019.

Créé par la loi N°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016, ce répertoire permanent est tenu par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Il réforme totalement les modalités de gestion des listes électorales, dans un but de simplifier les démarches citoyennes d'inscriptions sur les listes électorales et de fiabiliser lesdites listes. Cette réforme met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU. Cette réforme facilite également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

Les jeunes ayant atteint leur majorité la veille d'un scrutin (1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> tour) seront automatiquement inscrits sur les listes électorales à condition d'avoir satisfait aux obligations du recensement.

Chaque électeur se verra attribuer un **identifiant national d'électeur (INE) unique et permanent**. Les commissions administratives sont supprimées et sont remplacées par des commissions de contrôle. Les membres sont nommés pour une période de 3 ans et comporteront pour la Sommerau (jusqu'aux prochaines élections municipales) :

- Un conseiller municipal (hors maire et adjoints) et son suppléant
- Un délégué de l'administration et son suppléant désignés par le représentant de l'Etat dans le département
- Un délégué du Tribunal de Grande Instance compétent pour la commune et son suppléant

Cette commission effectuera des contrôles sur les travaux réalisés par le maire et statuera sur les éventuels recours administratifs formés par les électeurs.

Il y a donc lieu de désigner un conseiller municipal et un suppléant prêts à participer aux travaux de la commission.

Mme SCHLEGEL Audrey se porte candidate en tant que titulaire  
Mme JAEGER Jacqueline se porte candidate en tant que suppléante

**Décision du Conseil Municipal**

Le conseil municipal accepte les candidatures de

- Mme SCHLEGEL Audrey en tant que membre titulaire
- Mme JAEGER Jacqueline en tant que membre suppléant

De la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Sommerau.

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

*Mme LORENTZ Béatrice quitte la séance.*

**DCM 2018-75 : Remboursement de frais à un élu**

*Point 4*

*Rapporteur : Roger MULLER*

En règle générale, toutes les dépenses communales sont payées par mandat administratif en l'absence d'une régie d'avances.

Néanmoins,

- en l'absence d'un compte ouvert au magasin LEROY MERLIN (l'ouverture nécessite plus de 15 jours), et compte tenu de l'urgence d'acheter des fournitures électriques afin de remettre rapidement un logement en état, Mme LORENTZ Béatrice, 1<sup>ère</sup> adjointe, a payé, en espèces, la somme de 32,58 Euros.
- afin d'approvisionner rapidement un chantier et en l'absence de fournitures adéquates dans des commerces (boules de Noël) où la commune dispose d'une compte, Mme LORENTZ Béatrice, 1<sup>ère</sup> adjointe, a payé, en espèces, la somme de 59,70 Euros.

Le paiement des factures directement par un élu n'étant pas un principe, cette avance est tout à fait exceptionnelle et son remboursement doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

**Décision du Conseil Municipal**

Vu les explications de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de rembourser la somme de 92,28 euros (32,58+59,70) (quatre vingt douze euros et vingt huit centimes) à Mme LORENTZ Béatrice, 1<sup>ère</sup> adjointe au titre des achats effectués. M. le Maire est autorisé à mandater ladite somme.

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

*Mme LORENTZ Béatrice revient en séance.*

**DCM 2018-76 : Convention d'occupation du domaine public**

**DCM 2018-76.1 : ROSACE**

*Point 5.1.*

*Rapporteur : Roger MULLER*

Vu l'installation par la Sté ROSACE domiciliée à ENTZHEIM, d'un sous répartiteur optique (SRO) sur le domaine public non routier de la commune, à Singrist, il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public non routier au profit de ROSACE pour l'implantation d'un SRO à Singrist et de fixer le montant annuel de la redevance.

**Décision du Conseil Municipal**

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- autorise le maire à signer la convention d'occupation du domaine public non routier au profit de ROSACE pour l'implantation d'un SRO à Singrist
- fixe le montant annuel de la redevance au montant maximum autorisé (montant réactualisés annuellement selon la réglementation en vigueur et les modalités fixées au décret d'application).

*Pour : .....unanimité*  
*Contre :*  
*Abstention :*

**DCM 2018-76.2. : Mobilier Urbain – MEDIALINE**

*Point 5.2.*

*Rapporteur : Roger MULLER*

Dans le cadre du renouvellement de la convention pour le mobilier urbain sur la commune déléguée de Singrist, il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public non routier au profit de MEDIALINE et de fixer le montant annuel de la redevance.

**Décision du Conseil Municipal**

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- autorise le maire à signer la convention d'occupation du domaine public non routier au profit de MEDIALINE pour la mise en place de mobilier urbain (sur abri bus, sucette planimètre...)
- fixe le montant annuel de la redevance à 75 Euros par dispositif financé au 1<sup>er</sup> janvier.

*Pour : .....unanimité*  
*Contre :*  
*Abstention :*

**DCM 2018-77 : Forêt communale**

**DCM 2018-77.1. : Section Allenwiller - 2019 – Programme d'actions et Travaux patrimoniaux**

*Point 6.1.*

*Rapporteur : Roger MULLER*

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et accepte :

- Le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour 2019 faisant apparaître un bilan net prévisionnel de 67 995 Euros HT
- Le programme d'actions pour 2019 pour un montant estimatif de 30 740 Euros HT
- le devis des travaux d'exploitation pour 2019 d'un montant de 30 604,91 Euros HT
- le devis des travaux patrimoniaux pour 2019 d'un montant de 15 645.50 Euros HT

pour la forêt communale – Section Allenwiller.

Les dépenses et recettes respectives seront prévues au budget primitif 2019. M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

*Pour : .....unanimité*  
*Contre :*  
*Abstention :*

|  |
|--|
| <b>DCM 2018-77.2. : Section Salenthal - 2019 – Programme d’actions et Travaux patrimoniaux</b> |
|--|

*Point 6-2*

*Rapporteur : Roger MULLER*

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et accepte :

- Le programme des travaux d’exploitation et l’état de prévision des coupes pour 2019 faisant apparaître un bilan net prévisionnel de 2 700 Euros HT
- le devis des travaux d’exploitation pour 2019 d’un montant de 310,96 Euros HT
- Le programme d’actions pour l’année 2019 pour un montant estimatif de 2 470 Euros HT
- le devis des travaux patrimoniaux pour 2019 d’un montant de 1 995,06 Euros HT

pour la forêt communale – Section Salenthal.

Les dépenses et recettes respectives seront prévues au budget primitif 2019. M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

|   |
|---|
| <b>DCM 2018-78 : SIVOM des communes Forestières d’Allenwiller et Environs</b> |
|---|

|   |
|---|
| <b>DCM 2018-78.1. Adhésion de la commune de Romanswiller – Avis</b> |
|---|

*Point 7.1.*

*Rapporteur : Roger MULLER*

Conformément au CGCL, la commune est appelé à émettre un avis quant à la demande d’adhésion de la commune de Romanswiller (délibération du 08/11/2018) au SIVOM des communes forestières d’Allenwiller et environs.

### **Décision du Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l’article L. 5211-18,

Vu les statuts du SIVOM des Communes Forestières d’Allenwiller et environs,

Vu la délibération n°86/2018 de la commune de Romanswiller en date du 8 novembre 2018 sollicitant son adhésion au SIVOM,

Considérant que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l’État, par l’adjonction de communes nouvelles, sous réserve de l’absence d’opposition de plus du tiers des organes délibérants des membres,

Considérant la nécessité pour les communes adhérentes au SIVOM de se prononcer sur l’adhésion de la commune de Romanswiller au SIVOM,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve l’adhésion de la commune de Romanswiller au SIVOM des communes Forestières d’Allenwiller et environs.

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

**DCM 2018-78.2. Achat des terrains d'assise de la maison forestière et transfert de la maison forestière – participation financière de la commune**

*Point 7.2.*

*Rapporteur : Roger MULLER*

Actuellement la Maison Forestière d'Allenwiller est mise à disposition par la commune de Sommerau au SIVOM. Dans le cadre de l'adhésion de la commune de Romanswiller, il est apparu opportun de procéder au transfert en pleine propriété de cette maison forestière au SIVOM pour l'euro symbolique sachant que le SIVOM a financé cette maison et les travaux y afférant (par remboursement des communes membres au titre d'un fonds de concours).

En outre, le SIVOM va également procéder à l'achat des terrains d'assises de cette maison forestière soit les parcelles

| Commune de Sommerau Ban d'Allenwiller |           |             |
|---------------------------------------|-----------|-------------|
| Section 2 Parcelle 235                | 8,5 ares  | 85000 Euros |
| Section 2 Parcelle 239                | 4,88 ares | 48800 Euros |

(terrains actuellement mis à disposition du SIVOM par la Commune de Sommerau)

Afin de financer cet achat, le SIVOM fera appel aux communes membres qui devront verser un fonds de concours. Pour la Sommerau, le montant restant à charge de la commune sera de 26 523,57 Euros (à payer en cinq annuités – la 1<sup>ère</sup> l'année de l'arrêté préfectoral portant adhésion de Romanswiller).

**Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, :

- Conformément à la délibération du 10/04/2018 (point 2018-22)
  - o Prend acte du transfert en pleine propriété de la maison forestière de la commune de Sommerau vers le SIVOM pour 1 euro.
  - o Prend acte et accepte l'achat des terrains d'assise de la maison forestière par le SIVOM pour un montant global de 133 800 Euros avec un paiement en cinq annuités.
- Accepte la participation financière de la commune au SIVOM pour cet achat soit un montant restant à charge de 26 523,57 Euros (le versement se faisant en 5 annuités)
- S'engage à inscrire cette somme aux budget primitif 2019 et suivants
- Prend acte que les conventions existantes entre le SIVOM et la commune de Sommerau seront caduques.

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

*M. HUFSCMITT Franck entre en séance.*

**DCM 2018-79 : Mise en accessibilité ERP – Mairie d'Allenwiller – Attribution des travaux**

*Point 8*

*Rapporteur : Roger MULLER*

La procédure publique de mise en concurrence pour les travaux de mise en accessibilité – ERP – Mairie d'Allenwiller est arrivée à son terme :

Les offres ont été analysées par le Maître d'œuvre et le Maître d'Ouvrage. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 décembre 2018 à 19H30 pour se prononcer sur l'attribution des marchés, suite à cette analyse et aux négociations intervenues.

*Le dossier est soumis au Conseil Municipal pour validation définitive.*

### Décision du Conseil Municipal

Vu la consultation pour les travaux de mise en accessibilité ERP Mairie d'Allenwiller

Vu l'analyse des offres et les négociations intervenues

Vu les choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 décembre 2018

Le Conseil Municipal :

- ENTERINE les choix faits par la Commission d'Appel d'Offres
- DECIDE d'attribuer les travaux comme suit :

| N° du lot    | Désignation                               | Entreprise           | Montant € HT retenu (base et options)            |
|--------------|---|----------------------|--|
| 1            | GROS ŒUVRE                                | RAUSCHER             | 26 031,87 (TF)                                   |
| 2            | GRES                                      | RAUSCHER             | 18 109,47 (TF)                                   |
| 3            | CHAPENTE BOIS ET ESCALIER BOIS<br>BARDAGE | CHARPENTE<br>HOPFNER | 87 231,50 (TF et option)                         |
| 4            | COUVERTURE ZINC ET CUIVRE                 | CCM                  | 18 919,99 (TF)                                   |
| 5            | MENUISERIE ALUMINIUM GARDE<br>CORPS       |                      | AUCUNE OFFRE                                     |
| 6            | ELECTRICITE LUMINAIRES                    | MEYER MARC           | 7905,23 (TF)                                     |
| 7            | PLATRERIE ISOLATION                       | RUFFENACH            | 6 219,64 (TF)                                    |
| 8            | PEINTURE                                  | BOEHM                | 5 123,66 (TF)                                    |
| 9            | ELEVATEUR                                 | AMS                  | 30 280,25 (avec un an de<br>contrat d'entretien) |
| <b>TOTAL</b> |   |                      | <b>199 821,61 €</b>                              |

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération – les crédits sont prévus au budget primitif 2018 (opération 102401)
- AUTORISE le Maire à passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalable (absence d'offre dans la procédure initiale) pour le LOT 5 – Menuiserie aluminium Garde corps
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives aux subventions.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention*

**DCM 2018-80 : Club Vosgien – Section de Marmoutier – Circuit plaine**

*Point 9*

*Rapporteur : Béatrice LORENTZ*

Les communes déléguées de Salenthal et de Singrist ont été saisies d'une demande du Club Vosgien – Section de MARMOUTIER pour la réalisation d'itinéraire pédestre en plaine qui

englobera les communes de Marmoutier, Reutenbourg, Sommerau (Salenthal et Singrist). Le signe de balisage prévu sera un anneau rouge qui sera réalisé avec des autocollants apposés sur des supports publics (poteaux d'éclairage public...). Ce nouveau circuit apparaîtra automatiquement sur la prochaine édition des cartes TOP25. Le conseil municipal est sollicité pour avis.

### Décision du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la réalisation de l'itinéraire « Circuit plaine » proposé
- Emet un accord quant à la pose du signe de balisage (autocollants) sur les supports publics
- Demande l'inscription de cet itinéraire au PDIPR (Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Pour : .....unanimité

Contre :

Abstention :

### DCM 2018-81 - Acquisition terrains de voirie

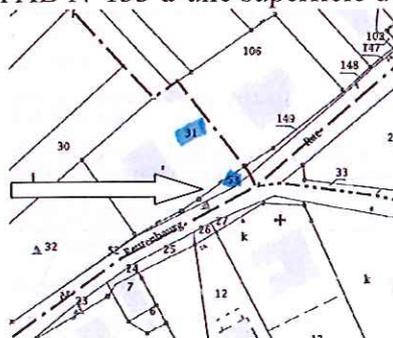
#### DCM 2018-81.1. – SINGRIST – Section AD Parcelle 53

Point 10.1

Rapporteur : Béatrice LORENTZ

La commune a l'opportunité de se porter acquéreur (par DPU) de la parcelle de terrain cadastrée

Commune de Sommerau -Ban de Singrist (469)  
Section AB N°133 d'une superficie de 25 m<sup>2</sup>



Cette parcelle est déjà intégrée dans la voirie communale Rue de Reutenbourg.

### Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide d'acquérir la parcelle :

Commune de Sommerau -Ban de Singrist (469)  
Section AB N°133 d'une superficie de 25 m<sup>2</sup>  
Appartenant aux consorts KIEFER Lucile née BAILLY

Au prix de 1 euro la totalité de la parcelle

- Autorise le Maire à signer l'acte d'achat notarié à intervenir ou autorise le 1<sup>er</sup> adjoint à signer l'acte administratif à intervenir

- Dit que l'ensemble des frais seront à la charge de la commune
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

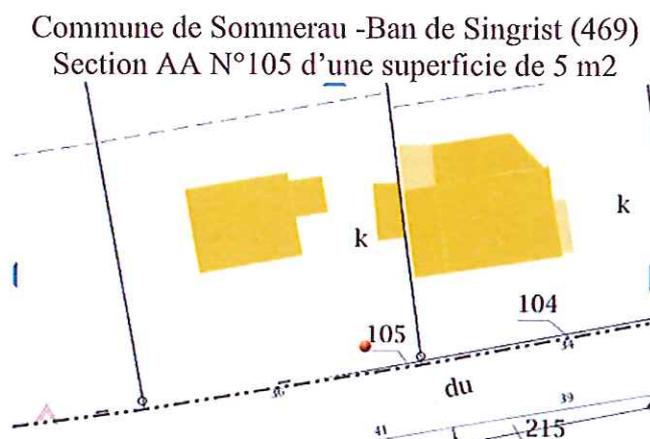
*Abstention :*

**DCM 2018-81.2. – SINGRIST – Section AA Parcelle 105**

*Point 10.2*

*Rapporteur : Béatrice LORENTZ*

La commune a l'opportunité de se porter acquéreur (par DPU) de la parcelle de terrain cadastrée



Cette parcelle est déjà intégrée dans la voirie communale Rue du 21 Novembre.

**Décision du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide d'acquérir la parcelle :

Commune de Sommerau -Ban de Singrist (469)  
Section AA N°105 d'une superficie de 5 m<sup>2</sup>  
Appartenant M. et Mme BOEHM Alain

Au prix de 1 euro la totalité de la parcelle

- Autorise le Maire à signer l'acte d'achat notarié à intervenir ou autorise le 1<sup>er</sup> adjoint à signer l'acte administratif à intervenir
- Dit que l'ensemble des frais seront à la charge de la commune
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

|  |
|--|
| <b>DCM 2018-81.3. – SINGRIST – Section AE Parcelles 34 et 35</b> |
|--|

*Point 10.3*

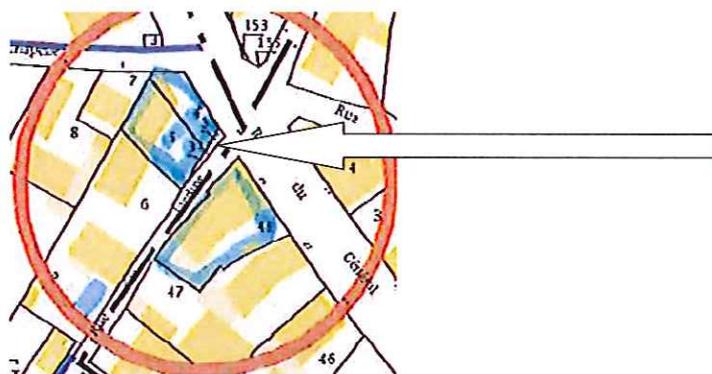
*Rapporteur : Béatrice LORENTZ*

La commune a l'opportunité de se porter acquéreur (par DPU) des parcelles de terrain cadastrées

Commune de Sommerau -Ban de Singrist (469)

Section AE N°34 d'une superficie de 5 m<sup>2</sup>

Section AE N°35 d'une superficie de 8 m<sup>2</sup>



Ces parcelles sont déjà intégrées dans la voirie communale Rue des Jardins.

**Décision du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide d'acquérir les parcelles :

Commune de Sommerau -Ban de Singrist (469)

Section AE N°34 d'une superficie de 5 m<sup>2</sup>

Section AE N°35 d'une superficie de 8 m<sup>2</sup>

Appartenant M. et Mme SCHIBLER Charles

Au prix de 1 euro chaque parcelle

- Autorise le Maire à signer l'acte d'achat notarié à intervenir ou autorise le 1<sup>er</sup> adjoint à signer l'acte administratif à intervenir
- Dit que l'ensemble des frais seront à la charge de la commune.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

*Mme Sandra LACROIX quitte la séance et donne procuration à Mme Carole KUGEL.*

**DCM 2018-82 : Syndicat Mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau – Rapports annuels 2017 – Ordures Ménagères**

*Point 11*

Le Conseil Municipal prend acte des documents transmis par le Syndicat Mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau en ce qui concerne le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2017.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

**DCM 2018-83 : Cimetière - Fixation des tarifs – Mise à jour**

*Point 12*

*Rapporteur : Roger MULLER*

Vu les aménagements effectués au(x) cimetières(s) et afin d'avoir une harmonisation des tarifs, Sur avis des maires délégués et de la commission « Cimetière » réunie le 06/11/2018, il est proposé d'instaurer les tarifs suivants :

|  | Allenwiller  | Birkenwald  | Salenthal | Singrist   |
|--|--|---|-----------|--|
| Concession-<br>Tombe simple - 15 ans   | 100 €  | 100 €   | 100 €     | 100 €  |
| Concession -<br>Tombe simple - 30 ans  | 200 €  | 200 €   | 200 €     | 200 €  |
| Concession –<br>Tombe double - 15 ans  | 200 €  | 200 €   | 200 €     | 200 €  |
| Concession -<br>Tombe double - 30 ans  | 400 €  | 400 €   | 400 €     | 400 €  |
| Concession –<br>Tombe triple - 15 ans  | 300 €  | 300 €   | 300 €     | 300 €  |
| Concession –<br>Tombe triple - 30 ans  | 600 €  | 600 €   | 600 €     | 600 €  |
| Concession -<br>columbarium - 15 ans   | 500 €  | 500 €   | ----      | 500 €  |
| Concession -columbarium -<br>30 ans  | 1 000 €  | 800 €   | ----      | 800 €  |
| Columbarium : ouverture<br>case, dépose urne,<br>fermeture case, fourniture,<br>personnalisation (nom,<br>prénom, année de<br>naissance et de décès) et<br>pose de la plaque en bronze | 475 € (payée par la<br>commune et<br>refacturée à la<br>famille)   | 475 € (payée<br>par la<br>commune et<br>refacturée à la<br>famille) |           | Facture adressée<br>directement à la famille                     |
| Jardin du Souvenir :<br>dispersion des cendres   | gratuit  | gratuit   |           | gratuit  |
| Jardin du Souvenir : Dépose<br>de la plaque de plexi,<br>sablage personnalisé (nom<br>et prénom) couleur noire,<br>repose de l'ensemble sur le<br>livre mémoire                        | 95 € (payée par la<br>commune et<br>refacturée à la<br>famille) Tarif en<br>vigueur jusqu'à une<br>prochaine<br>délibération | Sera délibéré<br>ultérieurement                                     |           | Facture adressée<br>directement à la famille<br>par l'entreprise |

## Décision du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal instaure les tarifs ci-dessus proposés.

Seules les recettes des concessions seront réparties selon délibération du Conseil municipal en date du 03/03/2016 (point 2016-34) à savoir :

- 2/3 au profit de la commune (article 70311)
- 1/3 au profit du CCAS (article 70311)

Les autres recettes (columbarium et Jardin du Souvenir) seront versées exclusivement au budget de la commune (article 70878) puisqu'il y a reversement au prestataire (article 6288 ).

Toutes les délibérations antérieures sont abrogées.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

### DCM 2018-84 : Finances

#### DCM 2018-84.1.: Budget Primitif 2018 – Décision modificative

*Point 13.1.*

*Rapporteur : Roger MULLER*

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré,  
Afin de permettre un réajustement des crédits prévisionnels du BP 2018,

le Conseil Municipal prend la décision budgétaire modificative suivante :

#### Budget Primitif 2018 Section Investissement

|   |                |
|---|----------------|
| Opération 302601 Birkenwald – Autres bâtiments              |                |
| Article 2128 autres agencements et aménagements de terrains | + 15 000 Euros |
| Opération 306002 Birkenwald – Sécurité Incendie             |                |
| Article 2128 autres agencements et aménagements de terrains | - 15 000 Euros |

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

*Mme la Conseillère Cécile HEINRICH quitte la séance.*

#### DCM 2018-84.2. : Attribution des Subventions 2018

*Point 13.2.*

*Rapporteur : Roger MULLER*

Après en avoir délibéré, sur proposition des maires délégués, le Conseil Municipal fixe comme suite les subventions 2018 :

| Bénéficiaires   | Montant        |
|---|----------------|
| Association La Marelle (Parents Elèves du RPI Ecole de la Sommerau) | 280 €          |
| Amicale des Donneurs de Sang Dimbsthal-Salenthal-Singrist           | 152 €          |
| Amicale des Donneurs de Sang Wasselonne                             | 76 €           |
| Chorale Sainte Cécile de Singrist                                   | 175 €          |
| Chorale Sainte Cécile de Birkenwald                                 | 175 €          |
| Chorale Sainte Cécile d'Allenwiller                                 | 175 €          |
| Chorale Sante Cécile de Salenthal                                   | 175 €          |
| Conseil de Fabrique de Salenthal                                    | 255 €          |
| Conseil de Fabrique de Birkenwald                                   | 330 €          |
| Etoile Sportive de Romanswiller                                     | 152 €          |
| Association Sportive du Brotsch                                     | 425 €          |
| AAPEI de Saverne  | 250 €          |
| Les Amis du Musée de Marmoutier                                     | 30 €           |
| Le Plaisir par les Livres (Bibliothèque Allenwiller)                | 490 €          |
| Atelier Créatifs  | 107 €          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>3 247 €</b> |

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018.

*Pour : ..... 32*

*Contre : 2 KUGEL Carole et LACROIX Sandra (par procuration)*

*Abstention : 1 VONSEEL Christian*

*Mme la Conseillère HEINRICH Cécile revient en séance*

**DCM 2018-85 : Marché – Construction Salle plurifonctionnelle Allenwiller – Lot 01 – Traitement du sol – négociation**

*Point 14*

*Rapporteur : Roger MULLER*

*Point reporté à une prochaine séance dans l'attente de proposition.*

**DCM 2018-86 : Urbanisme – Informations**

*Point 15*

M. le Maire laisse la parole aux différents rapporteurs pour la présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

**Commune-déléguée d'Allenwiller**

*Rapporteur : SCHNEIDER Jean Jacques*

**Déclarations préalables :**

- M. Brigitte BASSI – pour le remplacement de la porte du garage – 19 Rue de la Forêt – Section C parcelle156 – DP 067 004 18 R0043 – Accord le 30/10/2018
- SARL RWS pour le compte de M. et Mme JAEGER Alain – pour l'installation de 12 panneaux photovoltaïques d'une surface de 19m<sup>2</sup> – 18 Rue de Marmoutier – Section A parcelles 684 et 685 – DP 067 004 18 R0040 – Accord tacite le 12/11/2018
- M. Julien JOCQUEL – pour la création d'une fenêtre de toit et l'agrandissement d'une terrasse existante – 70 Rue Principale – Section B parcelle1288 – DP 067 004 18 R0038 – Accord le 14/11/2018

- ☐ M. Henri RIFFEL – pour la réalisation d'un parking devant la maison – 73 Rue Principale – DP 067 004 18 I0004 – Accord le 04/12/2018

### **Commune-déléguée de Birkenwald**

*Rapporteur : ZINGARELLI Bruno*

#### Permis de construire :

- ☐ Mme WITTMANN et M. WENDLING - pour modification du permis initial : simplification de la toiture à deux pentes + une lucarne – Rue de la Chapelle – Section 1 parcelle 60 – PC 067 004 16 R0010 M01 – Accord le 19/10/2018
- ☐ Mme Chloé JOURDAN pour la construction d'une maison d'habitation avec toit végétalisé – 40 A chemin de l'Etang - Section 3 parcelle 285 – PC 067 004 18 R0004 – Accord le 22/11/2018

#### Déclarations préalables :

- ☐ M. Jean-François REGIN - pour la construction d'un abri de jardin – 26 Chemin de l'Etang - Section 3 parcelles 156, 157 et 158 – DP 067 004 18 R0023 – Rejet tacite (absence de réponse à la demande de pièces complémentaires) le 15/10/2018
- ☐ M. et Mme SCHALL - pour le ravalement de façade et changement des fenêtres – 6 Rue de la Chapelle - Section 1 parcelle 274 – DP 067 004 18 R0041 – Accord en date du 05/11/2018
- ☐ M. et Mme SCHALL - pour la construction d'un abri de jardin pour stockage du bois – 6 Rue de la Chapelle - Section 1 parcelle 274 – DP 067 004 18 R0042 – Accord en date du 05/11/2018

#### Certificats d'urbanisme :

- ☐ Maître Benoît SIEGENDALER – Certificat d'urbanisme opérationnel REALISABLE – pour Am Huebel – Section 3 Parcelles 219, 220 et 221 – CUB 067 004 18 R0028 – réponse le 16/11/2018

### **Commune-déléguée de Salenthal**

*Rapporteur : Franck HUFSCMITT*

#### Certificats d'urbanisme :

- ☐ Immo Geyer – Certificat d'urbanisme opérationnel REALISABLE – pour le 1 Rue Neuve – Section 4 Parcelle 393 – CU 067 004 18 R0027 – réponse le 06/11/2018

### **Commune-déléguée de Singrist**

*Rapporteur : Béatrice LORENTZ*

#### Déclarations préalables :

- ☐ M. Dominique DANNELE – pour le remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée en bois part des fenêtres et porte en pvc gris – 18 Rue du 21 Novembre – Section AE Parcelle 39 – DP 067 004 18 R0037 – Accord le 26/09/2018
- ☐ Mme Lucie ANSELM – pour le changement des tuiles – 4 Rue du Gal Leclerc – Section AD Parcelle 30 – DP 067 004 18 R0039 – Accord le 04/10/2018
- ☐ M. Stéphane GUNTNER – pour la mise en place d'un portail coulissant autoportant – 2 Rue du Tunnel – Section AA Parcelles 43 et 44 – DP 067 004 18 R0021 – Accord le 18/10/2018
- ☐ M. Marc BRUN – pour le changement des fenêtres et des portes d'entrée – 2 Impasse des Hussards – Section AD Parcelle 38 – DP 067 004 18 R0044 – Accord le 12/11/2018

#### Certificats d'urbanisme :

- ☐ Mme Fabienne MEYER – pour le Lieudit Hinter Der Kirche – Section AB Parcelles 100,137, 138, 144 et 158 – CUB 067 004 18 R0025 – Certificat d'urbanisme opérationnel NON REALISABLE en date du 22/10/2018
- ☐ SCP Brissiaud-Noiret-Culmet – pour le Lieudit Village Singrist – Section AE Parcelles 37 et 55 – CU 067 004 18 R0032 – Réponse le 12/11/2018
- ☐ SCP CRIQUI-MARX-CRIQUI-BRAUN LEYENBERGER – pour le 3 Rue de Reutenbourg – Section AD Parcelles 31 et 53 ; Section AB parcelles 108 et 133 – CU 067 004 18 R0035 – Réponse le 27/11/2018
- ☐ M. Eric OBERT – pour le 19 Rue des Champs – Section AH Parcelles 64 et 90 – CU 067 004 18 R0029 – Certificat d'urbanisme opérationnel NON REALISABLE en date du 28/11/2018

**Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal prend acte des dossiers présentés.

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

|   |
|---|
| <b>DCM 2018-87 : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire</b> |
|---|

*Point 16*

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit informer le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

**1) Déclarations d'Intention d'aliéner**

| Date de réception DIA | N° enregistrement | Bien concerné  | Suite donnée                             |
|-----------------------|-------------------|--|--|
| 25/10/2018            | 2018-15           | 3 Rue de Reutenbourg SINGRIST<br>Lieudit « Hinter Der Kirche »<br>Section AD Parcelles 31 et 53<br>Section AB Parcelles 108 et 133<br>Famille KIEFER         | Préemption sur la parcelle<br>53         |
| 31/10/2018            | 2018-16           | Rue du Gal Leclerc SINGRIST- Section AB - N° 163<br>M. Halil ERIK  | Pas de Préemption                        |
| 09/11/2018            | 2018-17           | Rue de l'Artisanat SINGRIST- Section AC - N° 153/130<br>SCI l'Or d'Aguas Santas (C&M Carrelage)  | Pas de Préemption                        |
| 24/11/2018            | 2018-18           | 10 Rue des Colchiques SINGRIST - Section AA - N°<br>325/21<br>M. Sébastien THOMAS  | Pas de Préemption                        |
| 03/12/2018            | 2018-19           | 29 Rue du Gal Leclerc / Rue des Jardins<br>Section AD N° 48<br>Section AE N° 4 et 5<br>Section AE N° 34 et 35<br>M. Charles Pierre SCHIBLER / Mme LUX Simone | Préemption sur les parcelles<br>34 et 35 |

**2) Marchés**

Le Maire a signé :

| Objet  | Fournisseurs               | Montant € HT |
|--|----------------------------|--------------|
| Marché de maîtrise œuvre –<br>Accessibilité ERP Mairie –<br>Avenant pour fixation<br>rémunération définitive | TRUMPPF Etienne Architecte | 2668,17      |
| Marché Mission SPS –<br>Accessibilité ERP Mairie   | DEKRA                      | 1 750,-      |
| Marché Mission CT –<br>Accessibilité ERP Mairie  | DEKRA                      | 2 350,-      |
| Travaux Isolation des combles<br>Logement 2 rue de l'Eglise à<br>Salenthal                                   | Plâtrerie RUFFENACH        | 1 318,80     |

|  |                     |                      |
|--|---------------------|----------------------|
| Contrat d'entretien chauffage<br>Salle plurifonctionnelle<br>Allenwiller                           | ANDLAUER SAV        | 2 250,-/an révisable |
| Acquisition porte sectionnelle<br>Hangar Machines anciennes  | MANUREGION          | 5 590,-              |
| Clôture Partielle – Salle des<br>fêtes Salenthal   | KRIEGER RIMMELIN    | 4 702,-              |
| Tablettes supplémentaires –<br>Salle des fêtes Salenthal   | REIMEL Michaël      | 374,-                |
| Clôture arrière de la salle à<br>Birkenwald  | KRIEGER RIMMELIN    | 3 763,20             |
| Reprise du bureau (menuiserie<br>et volet) et panneaux extérieure<br>- Mairie annexe de Birkenwald | Menuiserie METTLING | 5 485,92             |
| Porte manteau supplémentaire<br>– Salle des fêtes de Salenthal                                     | REIMEL Michaël      | 435,-                |

### Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal donne acte de la communication de ces informations.

*Pour : .....unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

### DCM 2018-88 : Informations diverses

*Point 17*

M. HUFSCMITT Franck convie le Conseil Municipal à venir visiter la salle des fêtes rénovée de Salenthal le dimanche 16 décembre 2018 de 10 à 12H.

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'ayant été posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 45*

*Les secrétaires de séance*  
*SCHNEIDER Jean Jacques*



*KALCK Pascale*



